

**DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2020**

Le Bureau syndical valide les quatrièmes listes de travaux 2020 ci-après :

**Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :**

- ✚ 22 extensions à AMONCOURT, BREUCHOTTE, BUCEY-LES-GY, CERRE-LES-NOROY, CHAMPEY, CHOYE, COLOMBE LES-VESOUL, CORDONNET, CREVANS-CHAPELLE-LES-GRANGES, DEMIE (LA), FALLON, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRASNE-LE-CHATEAU, GOUHENANS, LUZE, MANTOCHE, MARNAY, MELISEY, MOFFANS-ET-VACHERESSE, QUINCEY, RIOZ et VENERE.
- ✚ 10 renforcements à CERRE-LES-NOROY, CHALONVILLARS, ERREVET, ESPRELS, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, LUZE, MARNAY, SAINT-BRESSON et VANDELANS.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à CHAMPLITTE, CROMARY, GRATTERY, GRAY-LA-VILLE, MONTAGNEY, SAULNOT, SELLES, SERVANCE-MIELLIN et TROMAREY.
- ✚ 4 sécurisations de fils nus de petites sections à PLANCHER-BAS, AMBIEVILLERS, MELISEY et BEAUMOTTE-AUBERTANS.

**Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :**

- ✚ 14 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, BREUCHES, CALMOUTIER, COURCHATON, FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT, FRANCALMONT, HERICOURT, MONT-SAINT-LEGER, QUENOUCHE, SAINT-SAUVEUR, SAULX, TREMOINS, VAROGNE et VESOUL.
- ✚ 2 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage du SIED 70 à ARBECEY, et PONTCEY.
- ✚ 5 extensions à CROMARY, MONTAGNEY, TROMAREY, DEMIE (LA) et RIOZ et 4 renforcements à ANDELARROT, CHEVIGNEY, MANDREVILLARS et MARNAY.

**Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :**

- ✚ 21 opérations à BREUCHOTTE, CERRE-LES-NOROY, CHAMPEY, CHOYE, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, CROMARY, DEMIE (LA), GOUHENANS, MARNAY, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MONTAGNEY, RIOZ, ROMAINE (LA), SERVANCE-MIELLIN et TROMAREY.

**DELIBERATION N° 2 – Mise à jour Programmes CAS Facé - années 2017.2018. 2019 et 2020**

Le Bureau syndical approuve d'une part, les modifications apportées aux listes des programme 2017, 2018 et 2019 et d'autre part, la liste des travaux du programme 2020 tenant compte des décisions d'attribution des aides allouées par le CAS FACÉ comme suit :

Sous programmes	2017	2018	2019	2020
FABe	280 000 €	280 000 €	271 000 €	260 800 €
FABr	1 121 000 €	1 119 000 €	1 083 000 €	1 043 200 €
FC	282 000 €	277 000 €	268 000 €	263 000 €
FS	234 000 €	255 000 €	254 000 €	271 000 €
FSp	202 000 €	192 000 €	184 000 €	171 000 €
Total	<b>2 119 000 €</b>	<b>2 123 000 €</b>	<b>2 060 000 €</b>	<b>2 009 000 €</b>

**DELIBERATION N° 3 – Modifications budgétaires 2020**

Le Bureau syndical approuve les projets de modifications budgétaires concernant le budget principal, les budgets annexes des chaufferies de Scey, Gy et Marnay, et charge le Président de présenter ces projets au prochain Comité Syndical.

**DELIBERATION N° 4 – Convention cartographie Enedis 2020**

Le Bureau syndical approuve les termes de la convention de cartographie ENEDIS et autorise le Président à la signer pour les années 2020-2021.

**DELIBERATION N°5– Chaufferie de Scey-sur-Saône :**

Le coût du raccordement la salle Jeanne d'Arc au réseau de chaleur de Scey, a été évalué à 23 300 €HT (Travaux et maîtrise d'œuvre), le Bureau syndical décide de solliciter les aides financières du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et charge le Président de déposer les dossiers de demandes d'aides publiques correspondants.

**DELIBERATION N°6 – Chaufferie de Gy – modification du règlement de service et de la police d'abonnement**

En prévision du raccordement de l'EHPAD « le Verger » au réseau de chaleur de la chaufferie de Gy, le Bureau syndical décide de mettre à jour le règlement de service et la police d'abonnement.

**DELIBERATION N°7 – Abandon de la compétence « chaufferie et bois et réseau de chaleur » de la Ville de Vesoul**

Par délibération n°73 du 29 juin 2020, la ville de Vesoul a demandé la reprise de la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur », le Bureau syndical émet un avis favorable pour cette reprise de compétence moyennant le remboursement du solde des frais réels mandatés et demande au Président de présenter ce projet au prochain Comité Syndical.

**DELIBERATION N°8 – 3<sup>ème</sup> CEP (Conseiller en Energie partagé)**

L'ADEME procède au lancement d'un 2<sup>ème</sup> appel à candidature en 2020 pour la création de nouveaux postes de Conseillers en Energie Partagés (CEP) en Bourgogne Franche-Comté. Afin de compléter l'équipe actuelle sur le département de la Haute-Saône, à savoir 2 agents, le Bureau syndical autorise le Président à solliciter les aides de l'ADEME et du Conseil Régional pour la création d'un 3<sup>ème</sup> poste de CEP.

**DELIBERATION N°9 – Contrat d'apprentissage pour le secteur technique de réseaux**

Le Bureau syndical décide d'avoir recours au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2020-2021 un contrat avec un jeune diplômé titulaire d'une Licence professionnelle- Maintenance et énergétique pour le secteur technique de réseaux.

**DELIBERATION N°10 – Contrat de professionnalisation en alternance pour le secteur Energies renouvelables**

Le Bureau Syndical décide de recourir à une convention de mise à disposition avec GEPSL pour la formation sur l'année scolaire 2020-2021 d'un alternant titulaire d'une Licence professionnelle- Maintenance et énergétique pour le secteur Energies renouvelables - Chauffage bois et réseau de chaleur.

**DELIBERATION N°11 – Instauration du télétravail pour le personnel administratif**

Au vu des pratiques de télétravail éprouvées durant la période de confinement au sein de l'établissement, le Bureau syndical décide d'instituer le télétravail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour les agents effectuant des tâches administratives (comptabilité, secrétariat, ...).

**DELIBERATION N°12 – Modification du tableau des effectifs**

Le Bureau Syndical émet un avis favorable sur les modifications apportées au tableau des effectifs, à savoir : -  
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17.5heures en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> novembre 2020.  
- Création d'un poste de technicien territorial à temps complet au 1<sup>er</sup> novembre 2020.  
- Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour le recrutement et la formation d'un agent avant le départ de l'actuelle assistante de direction.

Le Bureau syndical charge le Président de présenter ces modifications au prochain Comité Syndical.

**DELIBERATION N°13 – Réévaluation de la rémunération d'un chargé de secteur**

Au vu de la manière de servir d'un chargé de secteur, de ses évaluations individuelles et de ses résultats, le Bureau syndical émet un avis favorable à la réévaluation de sa rémunération et charge le Président de présenter cette celle-ci au prochain Comité Syndical.

**DELIBERATION N°14 – Indemnités des élus**

Le Bureau syndical considère que le travail des vice-présidents délégués entraîne de nombreux déplacements et des frais à prendre en compte dans l'établissement des indemnités de fonction qui seront fixées par le Comité Syndical. Il propose au Président de présenter au prochain Comité Syndical des indemnités plus importantes que celles proposées.

**DELIBERATION N°15 – Tarifications des Bornes de recharges de véhicules électriques**

Au vu du développement encore en devenir de l'usage des véhicules électriques et du coût relativement faible du service au regard des capacités financières du syndicat, le Bureau syndical propose de prolonger cette période de gratuité d'accès à la recharge aux utilisateurs pour une durée de 2 ans sur les années 2021 et 2022

\*\*\*\*\*